

## **REGLEMENT CONCOURS DESSIN**

*Organisé par la Maison Pariès du 15 juillet au 9 août 2020*

### **CALENDRIER DE L'AVENT 2020**

Organisateur :

Maison Pariès

Zone de Poutillenea – 64500 Saint-Jean-de-Luz

Tél. : **05 59 26 29 75**

Fax : **05 59 26 29 68**

Mail : **contact@paries.fr**

**www.paries.fr**

**Article 1** : La Maison Pariès organise un concours de dessin. Le thème qui a été défini est le suivant : **Noël et Pariès.**

**Article 2** : Ce concours est ouvert à toute personne. La participation à ce concours est entièrement gratuite. **Un seul dessin par personne.**

**Article 3** : Le dessin devra être réalisé **au format portrait** selon les dimensions suivantes : **255 mm de largeur x 305 mm de hauteur**. Le dessin peut être fait numériquement ou sur papier. Les feutres, crayons de couleurs et la peinture sont autorisés. Le dessin ne doit pas contenir de logo ou de signature du participant.

**Article 4** : Un formulaire de participation signé doit accompagner chaque dessin. Doivent obligatoirement y figurer le nom, le prénom ainsi qu'une adresse mail et un numéro de téléphone. Pour les mineurs, un représentant légal devra obligatoirement signer le formulaire. Un exemplaire du formulaire d'inscription est disponible sur notre site Internet [www.paries.fr](http://www.paries.fr).

Le dessin et le formulaire de participation signé doivent être envoyés pour une **réception au plus tard le dimanche 9 Août 2020** :

- Par courrier : Maison Pariès – Service Communication - Zone de Poutillenea - 64122 Urrugne (ne pas plier le dessin)
- Par mail : [contact@paries.fr](mailto:contact@paries.fr). Le fichier devra être en Haute Définition. Les photos ne seront pas admises.

**Article 5** : Ce concours respectera le calendrier suivant :

- **15 juillet 2020** : début du concours
- **9 août 2020** : fin du concours
- **19 septembre 2020** : Désignation du gagnant, remise du lot et du prototype, au Garage Luzien à Saint-Jean-de-Luz

**Article 6** : Le jury se composera de membres de la direction. Tous les dessins seront présentés au jury de manière anonyme. La désignation du gagnant se fera à la majorité des votes.

**Article 7** : Le dessin du gagnant sera imprimé en fond sur le Calendrier de l'Avent 2020 de l'organisateur. Le nom du gagnant sera mentionné sur celui-ci.

**Article 8** : Le gagnant se verra remettre sa récompense ainsi qu'un prototype du calendrier de l'Avent le 19 septembre 2020, dans le cadre du Concours amateur du meilleur gâteau basque à Saint-Jean-de-Luz. Tous les participants connaîtront les résultats le 19 septembre 2020.

**Article 9** : Le gagnant du concours se verra remettre un coffret découverte T2 – Xabi d'une valeur de 42 € qui comprend :

- 1 gâteau basque 4 parts
- 1 sachet de 18 Kanougas®
- 1 coffret de chocolats 75g
- 1 sachet de 140g d'Espelines®
- 1 plaque touron ikuriña

**Article 10** : L'organisateur est libre d'utiliser le dessin du gagnant comme il le jugera utile pour son action. Les participants au présent concours autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms et dessins pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication)

En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à la Maison Pariès pour une durée de 5 ans et sur les supports de communication suivants : calendrier de l'Avent, photo, catalogue, PLV, site internet et réseaux sociaux, moyennant le paiement de 200€ TTC.

**Article 11** : Les dessins ne seront pas retournés aux participants à la suite du concours.

**Article 12** : Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

**Article 13** : L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification.

**Article 14** : Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à Urrugne, le 15 Juillet 2020.

# BULLETIN DE PARTICIPATION

A renvoyer par courrier ou par mail :

Maison Pariès, Service communication

Zone de Putillenea– 64122 Urrugne

Mail : [contact@paries.fr](mailto:contact@paries.fr)

**AVANT LE 9 AOÛT 2020** accompagné de votre dessin

NOM Prénom du participant :

.....

S'inscrit au concours de dessin organisé par la Maison Pariès du 15 juillet au 9 août 2020.

Age du participant :  Moins de 18 ans

Plus de 18 ans

Si mineur, NOM Prénom du représentant légal :

.....

Adresse du participant :

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél : .....

@ : .....

Le concurrent ou son représentant légal, après lecture du règlement du concours, en accepte toutes les conditions.

Fait à : .....

Le : .....

Signature du participant et du représentant légal si mineur :

\_\_\_\_\_

## **Rappel :**

Le dessin et le formulaire de participation doivent être envoyés pour une **réception au plus tard le dimanche 9 Août** :

- Par courrier : Maison Pariès –Service communication- Zone de Putillenea - 64122 Urrugne  
(ne pas plier le dessin)
- Par mail : [contact@paries.fr](mailto:contact@paries.fr). Le fichier devra être en Haute Définition. Les photos ne seront pas admises.

**Thème : Noël et Pariès**

**Format : portrait, 255 mm de largeur x 305 mm de hauteur.**